

Préposé/-e aux poursuites



Nature des tâches

Ils sont chargés dans le cadre du droit civil de récupérer d'office les créances, relatives par exemple aux impôts, aux taxes, aux contraventions, etc. Ils y sont habilités par la législation suisse en matière de dettes et de faillites. Leurs autres tâches consistent à effectuer des saisies, des ventes par adjudication, les confiscations de biens...

Conditions d'admission

a) citoyenneté suisse + b) pleine possession de tous les droits civiques suisses + c) éligibilité : liberté d'action et majorité ; éventuellement d'autres conditions.

Sens aiguë du droit et intérêt pour les questions juridiques, capacité à s'imposer, habileté de négociation, discrétion, minutie et exactitude.

Formation

Cours d'introduction par les cantons et les communes, éventuellement examen.

Cours, conférences de droit, cours de langue.